



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dépendance

Question écrite n° 36342

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les propositions exprimées dans le rapport de l'IGAS relatif à « la mise en œuvre des projets pilotes ». Le rapporteur souligne la nécessité d'intégrer dans les diagnostics territoriaux des agences régionales de santé (ARS), la question de l'importance de la répartition du rôle des différents acteurs d'une part dans les soins d'hygiène (infirmiers, aides-soignants, aides médico-psychologiques, auxiliaires de vie sociale...) et d'autre part dans la prévention des chutes (masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens, ergothérapeutes, STAPS...). Il la remercie de bien vouloir lui faire parvenir son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le rapport de l'inspection générale des affaires sociales relatif à la mise en œuvre des projets pilotes dans le cadre du parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA) a souligné la nécessité d'intégrer dans les diagnostics territoriaux de santé des agences régionales de santé (ARS) la question de la répartition des rôles des différents intervenants auprès des personnes âgées. Lancé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013, renforcé dans le Pacte Territoire Santé 2 (second volet du plan de lutte contre les déserts médicaux), le programme PAERPA a pour objectif de faciliter le parcours de santé des personnes âgées de plus de 75 ans. Il vise en particulier à maintenir, autant que possible, les personnes âgées à leur domicile et à améliorer leurs prises en charge sociales et médicales, en renforçant la coordination entre acteurs et en faisant évoluer significativement les modalités d'échanges entre eux. Le 16 juin 2016, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, a annoncé l'extension du programme PAERPA (Personnes âgées en risque de perte d'autonomie) à 16 territoires (contre 9 actuellement). Il bénéficiera ainsi à près de 550 000 personnes âgées (contre 190 000 actuellement).

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36342

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 août 2013](#), page 8920

Réponse publiée au JO le : [11 octobre 2016](#), page 8209